

Chez TUI, voyagez avec le sourire!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de voure lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

THAÏLANDE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Passeport en cours de validité, valable au moins 6 mois après la date d'arrivée en Thaïlande. Le passeport ne doit pas être déchiré, abîmé, ou comporté une anomalie particulière.
- Pour un séjour inférieur à 60 jours, le visa n'est pas exigé. (avec vol aller-retour confirmé).
- Pour tous les voyages à partir du 01 mai 2025, <u>Carte d'arrivée numérique obligatoire</u>. (Thailand <u>Digital Arrival Card (TDAC)</u>) à remplir dans les 72 heures (soit 3 jours) précédant l'arrivée en Thaïlande. Cette carte numérique pourra-être présenter lors du passage à l'immigration sur votre <u>smartphone</u> ou en version imprimée.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés:

- Traitement anti-paludéen (classification groupe 3) en zones rurales, forêt/montagne près des frontières internationales.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez <u>ICI</u> des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.